

RÉALISER UN DIAGNOSTIC DE MAINTIEN EN CONFORMITÉ DES MACHINES

Les machines doivent être maintenues en état de conformité pendant toute la durée de leur utilisation dans l'entreprise. Des vérifications régulières permettent de déceler les détériorations qui pourraient mettre en danger la sécurité des salariés.

Sécuriser l'ensemble de ses machines peut vite devenir complexe. L'entreprise doit se donner les moyens de structurer, de planifier sa démarche et de dégager les ressources nécessaires au projet.

C'est pourquoi le Pôle Formation Études et Prévention vous propose la réalisation d'un **diagnostic maintien en conformité des machines** d'après le phasage type ci-dessous.

Phase 1 : Préparation du diagnostic

- Objectifs de la démarche et attentes de l'entreprise,
- Identification des machines et des exigences réglementaires applicables en fonction de la date de leur mise sur le marché,
- Regroupement de l'ensemble des documents disponibles : notice d'instructions, déclaration CE de conformité, suivi maintenance, consignes de sécurité, les fiches de postes, rapports de vérification des équipements de travail,
- Visite du site.

Phase 2 : Diagnostic

- Identification des conformités et des non conformités aux exigences applicables,
- Examen documentaire et mesure des écarts au regard de la réglementation.

Les grilles d'analyse développées par le Pôle Formation Etudes et Prévention en matière de maintien en conformité des machines seront utilisées.

Phase 3 : Synthèse

- Rédaction d'un projet de rapport des diagnostics qui fournira un état synthétique et détaillé des écarts constatés et des actions de mise en conformité.
- Validation par l'entreprise
- Edition du rapport final

Contact :

Pôle Formation Études et Prévention
T 01 56 79 50 40

